



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
GRAND SUD-CARAÏBE**

**(population : 79 371 habitants)**

**Compte administratif de 2020  
et budget primitif de 2021**

**(établissement public de coopération  
intercommunale en plan de redressement)**

**Article L. 1612-14-2 du code général  
des collectivités territoriales**

AVIS N° 2022-0004 (rectificatif)

SAISINE N° 21.041.L 1612-14-2

SEANCE DU 14 JANVIER 2022

- Vu**, le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu**, le code des juridictions financières ;
- Vu**, l'arrêté n° SG/SCI du préfet de Guadeloupe en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, portant délégation de signature à M. Sébastien CAUWEL, secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe, publié au recueil des actes administratifs n° 971-2020-192 du 2 septembre 2020 ;
- Vu**, l'avis n° 2017-0246 du 7 décembre 2017 rendu par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe sur le budget primitif 2017 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe (CAGSC) ;
- Vu**, les avis suivants rendus chaque année par la chambre depuis 2017, notamment l'avis n° 2019-0112 du 3 octobre 2019 sur le compte administratif de 2018 et l'avis n° 2019-0120 du 3 octobre 2019 sur le budget primitif de 2019 ;
- Vu**, l'avis n° 2020-0115 du 14 décembre 2020 rendu par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe sur le compte administratif de 2019 et le budget primitif de 2020 de la CAGSC ;
- Vu**, l'arrêté du préfet de la Guadeloupe n° 971-2020-12-31-004 du 31 décembre 2020 réglant et rendant exécutoire les budgets principal et annexes de 2020 de la CAGSC ;

- Vu**, la lettre du 25 juin 2021, enregistrée au greffe de la chambre le même jour, par laquelle le préfet de Guadeloupe a transmis à la chambre les comptes administratifs de 2020 et les budgets primitifs de 2021 de la CAGSC, en application des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- Vu**, la lettre du 9 juillet 2021 par laquelle le président de la chambre a invité le président de la CAGSC à présenter ses observations ;
- Vu**, les réponses et documents apportés par l'ordonnateur et le comptable, ensemble les pièces du dossier ;
- Vu**, l'avis n° 2021-0097 du 10 novembre 2021, notifié le 12 décembre 2021, annulé et remplacé par le présent avis ;

Après avoir entendu Mme Carole SAJ, premier conseiller, en son rapport,

### **Étant considéré ce qui suit,**

Le préfet de Guadeloupe a transmis le budget primitif de 2021 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbes (CAGSC) à la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe afin qu'elle se prononce sur le caractère suffisant des mesures de redressement prises par cet établissement public de coopération intercommunale, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire dont le terme a été fixé par la chambre au 31 décembre 2024.

### **I. LA SAISINE**

La saisine est signée par M. Sébastien CAUWEL, secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe qui a signé « *pour le préfet* », sur le fondement de l'arrêté de délégation de signature susvisé, et qui a ainsi qualité pour saisir la chambre.

Cette transmission est consécutive au plan de redressement pluriannuel préconisé par les avis budgétaires précédemment visés.

Selon les dispositions de l'article L. 1612-14, alinéas 2, 3 et 4, du code général des collectivités territoriales (CGCT), « *lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...]. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable* ».

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux termes de l'article L. 1612-20 du CGCT.

La saisine de la chambre par le préfet de la Guadeloupe est donc accueillie sur le fondement de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du CGCT.

## II. LE COMPTE ADMINISTRATIF DE 2020

### II. A. Le compte administratif voté et sa concordance avec le compte de gestion

#### II. A. 1. Budget principal

Le 1<sup>er</sup> juin 2021 le conseil communautaire de la CAGSC a arrêté les comptes du budget principal pour l'exercice 2020 avec un résultat global de clôture déficitaire de - 3 733 663,85 €, déterminé comme il suit :

Tableau n° 1 : Budget principal – Compte administratif de 2020 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total
<b>Section de fonctionnement</b>					
Dépenses	33 151 058,85	5 862 526,82	39 013 585,67	0,00	39 013 585,67
Recettes	40 103 270,76	0,00	40 103 270,76	0,00	40 103 270,76
Résultat de l'exercice	6 952 211,91	-5 862 526,82	1 089 685,09	0,00	1 089 685,09
Résultat n-1	-6 787 877,48		-6 787 877,48		-6 787 877,48
<b>Résultat cumulé</b>	<b>164 334,43</b>	<b>-5 862 526,82</b>	<b>-5 698 192,39</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 698 192,39</b>
<b>Section d'investissement</b>					
Dépenses	1 888 260,11		1 888 260,11	1 404 530,09	3 292 790,20
Recettes	1 588 937,92		1 588 937,92	3 204 843,89	4 793 781,81
Résultat de l'exercice	-299 322,19		-299 322,19	1 800 313,80	1 500 991,61
Résultat n-1	463 536,93		463 536,93		463 536,93
<b>Résultat cumulé</b>	<b>164 214,74</b>		<b>164 214,74</b>	<b>1 800 313,80</b>	<b>1 964 528,54</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>328 549,17</b>	<b>-5 862 526,82</b>	<b>-5 533 977,65</b>	<b>1 800 313,80</b>	<b>-3 733 663,85</b>

Source : CAGSC

#### II. A. 2. Budget annexe « Eau »

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil communautaire de la CAGSC a arrêté les comptes du budget annexe « Eau » pour l'exercice 2020 avec un résultat global de clôture déficitaire de - 32 714 580,53 €, déterminé comme il suit :

Tableau n° 2 : Budget annexe « Eau » - Compte administratif de 2020 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total
<b>Section d'exploitation</b>					
Dépenses	13 810 835,05	4 945 191,87	18 756 026,92	1 691 810,14	20 447 837,06
Recettes	-2 720 036,50	6 603 254,82	3 883 218,32	5 110 717,78	8 993 936,10
Résultat de l'exercice	-16 530 871,55	1 658 062,95	-14 872 808,60	3 418 907,64	-11 453 900,96
Résultat n-1	-21 235 409,33		-21 235 409,33		-21 235 409,33
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-37 766 280,88</b>	<b>1 658 062,95</b>	<b>-36 108 217,93</b>	<b>3 418 907,64</b>	<b>-32 689 310,29</b>
<b>Section d'investissement</b>					
Dépenses	1 274 939,96		1 274 939,96	456 145,47	1 731 085,43
Recettes	1 382 148,60		1 382 148,60	12 404,34	1 394 552,94
Résultat de l'exercice	107 208,64		107 208,64	-443 741,13	-336 532,49
Résultat n-1	311 262,25		311 262,25		311 262,25
<b>Résultat cumulé</b>	<b>418 470,89</b>		<b>418 470,89</b>	<b>-443 741,13</b>	<b>-25 270,24</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-37 347 809,99</b>	<b>1 658 062,95</b>	<b>-35 689 747,04</b>	<b>2 975 166,51</b>	<b>-32 714 580,53</b>

Source : CAGSC

II. A. 3. Budget annexe « Assainissement »

Le 1<sup>er</sup> juin 2021 le conseil communautaire de la CAGSC a arrêté les comptes du budget annexe assainissement pour l'exercice 2020 avec un résultat global de clôture excédentaire de 204 391,55 €, déterminé comme il suit :

Tableau n° 3 : Budget annexe « Assainissement » - Compte administratif de 2020 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total
<b>Section d'exploitation</b>					
Dépenses	1 985 027,16	519 380,30	2 504 407,46	849 399,65	3 353 807,11
Recettes	-818 418,76	3 032 168,30	2 213 749,54	1 562 165,55	3 775 915,09
Résultat de l'exercice	-2 803 445,92	2 512 788,00	-290 657,92	712 765,90	422 107,98
résultat n-1	1 064 034,14		1 064 034,14		1 064 034,14
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-1 739 411,78</b>	<b>2 512 788,00</b>	<b>773 376,22</b>	<b>712 765,90</b>	<b>1 486 142,12</b>
<b>Section d'investissement</b>					
Dépenses	2 548 681,58		2 548 681,58	2 155 099,04	4 703 780,62
Recettes	607 962,12		607 962,12	0,00	607 962,12
Résultat de l'exercice	-1 940 719,46		-1 940 719,46	-2 155 099,04	-4 095 818,50
résultat n-1	2 814 067,93		2 814 067,93		2 814 067,93
<b>Résultat cumulé</b>	<b>873 348,47</b>		<b>873 348,47</b>	<b>-2 155 099,04</b>	<b>-1 281 750,57</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-866 063,31</b>	<b>2 512 788,00</b>	<b>1 646 724,69</b>	<b>-1 442 333,14</b>	<b>204 391,55</b>

Nota : Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement de la maquette budgétaire diffère de celui mentionné dans la délibération. Il est tenu compte de celui inscrit dans la maquette.

Source : CAGSC

II. A. 4. Budget annexe « Transport »

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil communautaire de la CAGSC a arrêté les comptes du budget annexe « Transport » pour l'exercice 2020 avec un résultat global de clôture excédentaire de 6 378 669,39 €, déterminé comme il suit :

Tableau n° 4 : Budget annexe « Transport » - Compte administratif de 2020 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total
<b>Section d'exploitation</b>					
Dépenses	2 240 789,71	1 708 420,35	3 949 210,06	0,00	3 949 210,06
Recettes	5 559 803,44	0,00	5 559 803,44	60 523,95	5 620 327,39
Résultat de l'exercice	3 319 013,73	-1 708 420,35	1 610 593,38	60 523,95	1 671 117,33
résultat n-1	4 628 372,95		4 628 372,95		4 628 372,95
<b>Résultat cumulé</b>	<b>7 947 386,68</b>	<b>-1 708 420,35</b>	<b>6 238 966,33</b>	<b>60 523,95</b>	<b>6 299 490,28</b>
<b>Section d'investissement</b>					
Dépenses	32 887,93		32 887,93	105 952,28	138 840,21
Recettes	73 210,87		73 210,87	0,00	73 210,87
Résultat de l'exercice	40 322,94		40 322,94	-105 952,28	-65 629,34
résultat n-1	144 808,45		144 808,45		144 808,45
<b>Résultat cumulé</b>	<b>185 131,39</b>		<b>185 131,39</b>	<b>-105 952,28</b>	<b>79 179,11</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>8 132 518,07</b>	<b>-1 708 420,35</b>	<b>6 424 097,72</b>	<b>-45 428,33</b>	<b>6 378 669,39</b>

Source : CAGSC

II. A. 5. Budget annexe « Irrigation »

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil communautaire de la CAGSC a arrêté les comptes du budget annexe « Irrigation » pour l'exercice 2020 avec un résultat global de clôture excédentaire de 261 788,75 €, déterminé comme il suit :

Tableau n° 5 : Budget annexe « Irrigation » - Compte administratif de 2020 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total
<b>Section d'exploitation</b>					
Dépenses	104 328,31	29 087,97	133 416,28	0,00	133 416,28
Recettes	-18 898,71	99 841,00	80 942,29	0,00	80 942,29
Résultat de l'exercice	-123 227,02	70 753,03	-52 473,99	0,00	-52 473,99
Résultat n-1	173 305,63		173 305,63		173 305,63
<b>Résultat cumulé</b>	<b>50 078,61</b>	<b>70 753,03</b>	<b>120 831,64</b>	<b>0,00</b>	<b>120 831,64</b>

Section d'investissement					
Dépenses	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes	2 077,00		2 077,00	0,00	2 077,00
Résultat de l'exercice	2 077,00		2 077,00	0,00	2 077,00
Résultat n-1	138 880,11		138 880,11		138 880,11
<b>Résultat cumulé</b>	<b>140 957,11</b>		<b>140 957,11</b>	<b>0,00</b>	<b>140 957,11</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>191 035,72</b>	<b>70 753,03</b>	<b>261 788,75</b>	<b>0,00</b>	<b>261 788,75</b>

Source : CAGSC

## II. B. Le compte administratif voté agrégé

Le résultat global de clôture agrégé du compte administratif de 2020 voté de la communauté d'agglomération est un déficit de 29 603 394,69 €, composé d'un déficit de fonctionnement ou d'exploitation de 30 481 038,64 € et d'un excédent de financement des investissements de 877 643,95 €, comme il suit :

Tableau n° 6 : Budget agrégé – Compte administratif de 2020 voté (montants en euros)

	Eau	Assainissement	Transport	Irrigation	Principal	Agrégé
<b>Fonctionnement ou exploitation</b>						
Dépenses	20 447 837,06	3 353 807,11	3 949 210,06	133 416,28	39 013 585,67	66 897 856,18
Recettes	8 993 936,10	3 775 915,09	5 620 327,39	80 942,29	40 103 270,76	58 574 391,63
Résultat	-11 453 900,96	422 107,98	1 671 117,33	-52 473,99	1 089 685,09	-8 323 464,55
Résultat n-1	-21 235 409,33	1 064 034,14	4 628 372,95	173 305,63	-6 787 877,48	-22 157 574,09
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-32 689 310,29</b>	<b>1 486 142,12</b>	<b>6 299 490,28</b>	<b>120 831,64</b>	<b>-5 698 192,39</b>	<b>-30 481 038,64</b>
<b>Investissement</b>						
Dépenses	1 731 085,43	4 703 780,62	138 840,21	0	3 292 790,20	9 866 496,46
Recettes	1 394 552,94	607 962,12	73 210,87	2 077,00	4 793 781,81	6 871 584,74
Résultat	-336 532,49	-4 095 818,50	-65 629,34	2 077,00	1 500 991,61	-2 994 911,72
Résultat n-1	311 262,25	2 814 067,93	144 808,45	138 880,11	463 536,93	3 872 555,67
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-25 270,24</b>	<b>-1 281 750,57</b>	<b>79 179,11</b>	<b>140 957,11</b>	<b>1 964 528,54</b>	<b>877 643,95</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-32 714 580,53</b>	<b>204 391,55</b>	<b>6 378 669,39</b>	<b>261 788,75</b>	<b>-3 733 663,85</b>	<b>-29 603 394,69</b>

Source : chambre régionale des comptes

Les résultats du compte de gestion de 2020 (compte du comptable public) et ceux du compte administratif de 2020 (compte de l'ordonnateur), hors restes à réaliser, sont concordants pour chacune de leurs composantes (budget principal et budgets annexes).

## II. C. La sincérité des inscriptions en recettes et dépenses du compte administratif

L'article L. 1612-14 du CGCT précise que le déficit du budget des collectivités territoriales doit être apprécié « après vérification de la sincérité des inscriptions de recettes et de dépenses ».

Il appartient à la chambre de vérifier la sincérité des inscriptions votées par le conseil municipal de la CAGSC.

À cette fin, la chambre vérifie les inscriptions en dépenses et recettes ainsi que les restes à réaliser et, le cas échéant, corrige le résultat du compte administratif de 2020 et intègre les modifications dans le budget primitif de 2021. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

## II. C. 1. Budget principal

### a. *Recettes de fonctionnement*

Le compte 471 « *Recettes à régulariser* » présente un solde de 1 603 911,33 € correspondant, normalement, à des recettes encaissées par le comptable qui n'ont pas donné lieu à l'émission de titres. Les pointages réalisés par la collectivité et par le poste comptable ont permis de révéler qu'une part de ces recettes en attente correspondaient à des recettes qui auraient dû être classées sur le budget « *Transport* » (0,882 M€), d'autres sur le budget « *Eau* », nécessitant un pointage des rôles de l'eau (0,189 M€). Certaines correspondent à du crédit de TVA (0,275 M€) et une part (0,1 M€) a, depuis lors, été régularisée.

Parmi les recettes identifiées qui auraient dû être rattachées figurent 1 876,97 € à inscrire au chapitre 70 « *Produits des services, domaines et ventes* », 6 000 € au chapitre 75 « *Autres produits de gestion courantes* » et 56 185,44 € à inscrire au chapitre 77 « *Recettes exceptionnelles* ».

Il convient aussi d'augmenter le chapitre 74 « *Dotation et participations* » de 568,83 € au vu de la notification du FCTVA en fonctionnement.

Le total des corrections en recettes s'élève à 64 631,24 €.

### b. *Dépenses de fonctionnement*

Le solde du compte 472 fait apparaître un solde débiteur de 237 273,30 €, correspondant à des dépenses payées par le comptable sans mandatement préalable. Certaines de ces dépenses ont été rattachées. D'autres correspondent à des dépenses déjà mandatées en cours d'émargement par le poste comptable. Restent 57 506,89 €, correspondant principalement à des reprises d'écritures lors de la migration vers le logiciel de comptabilité Hélios qu'il convient d'inscrire au chapitre 67 « *Dépenses exceptionnelles* ».

La collectivité présente une dette de 39 855,31 € envers la société Nicollin, non mandatée, qu'il convient d'inscrire au chapitre 011 « *Charges à caractère général* », et une dette de 8 750 € envers le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe, à comptabiliser au chapitre 012 « *Charges de personnel* ».

Ce chapitre 012 doit aussi être minoré de 67 419 € en raison d'une surestimation de l'engagement dû envers un organisme d'assurance au titre de l'exercice 2019.

Les données communiquées par le comptable conduisent à prévoir 115 932,02 € d'admission en non-valeur au chapitre 65 « *Autres charges de gestion courantes* ».

Le chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » doit être majoré de 356 239,18 € afin de tenir compte des intérêts moratoires dus sur les factures payées en 2020.

L'état des contentieux en cours présente un niveau de risque de 72 905,40 € n'ayant donné lieu ni à mandatement, ni à provision ; il convient de le comptabiliser au chapitre 68 « *Dotation aux provisions semi-budgétaires* ».

Ce chapitre doit de même être augmenté de 1 067 308 € afin de comptabiliser une provision pour créances irrécouvrables, montant évalué par le comptable, et de 3 737 726,98 € au titre des intérêts moratoires, objet de protocoles transactionnels qui seront mandatés à compter de 2022.

Les corrections apportées en dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 388 804,78 €.

*c. Recettes d'investissement*

La CAGSC a arrêté les restes à réaliser à 3 204 843,89 € en recettes d'investissement.

Ils doivent être corrigés à hauteur de – 8 705,76 € au chapitre 10 « *Dotations, fonds divers et réserves* », compte tenu de la notification du FCTVA.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » doit être diminué de 93 628 € compte tenu de la caducité de deux subventions et de 496 658,20 €, montant correspondant à des recettes qui auraient dû être perçues par la CAGSC mais qui ont été encaissées par son mandataire, sans que l'agglomération ait produit l'accord de reversement ou de compensation de ces recettes par des dépenses réalisées par l'organisme. Le chapitre est augmenté de 6 750 € en raison d'une subvention accordée par l'ADEME, non titrée, en attente sur le compte 471 « *Recettes à régulariser* ».

Les corrections apportées aux restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à – 592 241,96 €.

*d. Dépenses d'investissement*

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement constatés à hauteur de 1 404 530,09 € doivent être augmentés de 1 220 932,26 € au chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » afin de tenir compte du réajustement des engagements de dépenses sur les programmes d'investissement relatifs à la collecte sélective et au compost, compte tenu de la comptabilisation des recettes de subvention en restes à réaliser.

Les autres inscriptions n'appellent pas d'observation.

*e. Résultat*

Le résultat réel du compte administratif de 2020 après corrections du budget principal s'élève à – 10 871 011,61 €, se répartissant en - 11 022 365,93 € en section de fonctionnement et en 151 354,32 € en section d'investissement, calculé comme il suit :



Tableau n° 7 : Budget principal – Compte administratif de 2020 corrigé (en euros)

Section de fonctionnement	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total voté	Corrections CRC	Total corrigé
Dépenses	39 013 585,67	0,00	39 013 585,67	5 388 804,78	44 402 390,45
Recettes	40 103 270,76	0,00	40 103 270,76	64 631,24	40 167 902,00
Résultat de l'exercice	1 089 685,09	0,00	1 089 685,09	-5 324 173,54	-4 234 488,45
Résultat n-1	-6 787 877,48		-6 787 877,48		-6 787 877,48
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-5 698 192,39</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 698 192,39</b>	<b>-5 324 173,54</b>	<b>-11 022 365,93</b>
Section d'investissement	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total voté	Corrections CRC	Total corrigé
Dépenses	1 888 260,11	1 404 530,09	3 292 790,20	1 220 932,26	4 513 722,46
Recettes	1 588 937,92	3 204 843,89	4 793 781,81	-592 241,96	4 201 539,85
Résultat de l'exercice	-299 322,19	1 800 313,80	1 500 991,61	-1 813 174,22	-312 182,61
Résultat n-1	463 536,93		463 536,93		463 536,93
<b>Résultat cumulé</b>	<b>164 214,74</b>	<b>1 800 313,80</b>	<b>1 964 528,54</b>	<b>-1 813 174,22</b>	<b>151 354,32</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-5 533 977,65</b>	<b>1 800 313,80</b>	<b>-3 733 663,85</b>	<b>-7 137 347,76</b>	<b>-10 871 011,61</b>

Source : chambre régionale des comptes

Le déficit corrigé du compte administratif de 2020 du budget principal représente 27 % des recettes de fonctionnement de ce budget.

## II. C. 2. Budget annexe « Eau »

Au 31 décembre 2020, le compte 451 retraçant les flux entre le budget annexe « Eau » et le budget principal présente une situation créditrice de 33 117 442,54 € envers le budget principal, ce qui correspond à la dette de trésorerie du budget « Eau » envers le budget principal. Cette dette s'est constituée en raison de l'absence d'autonomie de compte du budget « Eau », en contradiction avec les dispositions réglementaires applicables en la matière.

S'agissant des corrections liées aux admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et aux annulations de créances associées, les données de référence sont celles communiquées par le comptable pour les exercices antérieurs. Sur ce fondement, le ratio d'irrécouvrabilité est estimé à 40 % et appliqué aux recettes rattachées, enregistrées en restes à réalisées ou budgétées sur la période 2019-2020.

### a. *Recettes d'exploitation*

Le compte 471 « Recettes à régulariser » présente un solde de 3 035 355,07 €. Partie de ces recettes a été depuis, soit, émargée par le poste comptable, soit, titrée. Il reste encore 1,01 M€ à émarger (les recettes ont été titrées mais le rapprochement entre la recette perçue et le titre n'a pas encore été réalisé) et 0,2 M€ à identifier par la communauté d'agglomération. Par ailleurs, comme mentionné ci-dessus, le compte d'attente du budget principal enregistre des recettes devant être imputées au budget « Eau ». Au vu des informations communiquées, il convient de comptabiliser 2 162,72 € au chapitre 77 « Recettes exceptionnelles », en relation avec un rejet de mandat de rémunération, ainsi que des recettes en section d'investissement.

Le chapitre 70 « *Produits services, domaines et ventes* » doit être diminué de 180 000 €, en l'absence de justification de deux subventions pour mise en place de compteurs.

Le total des corrections en recettes s'élève à - 177 837,28 €.

*b. Dépenses d'exploitation*

Le compte 472 présente un solde de 1 458 987,42 € « *Dépenses à régulariser* ». Partie de ces dépenses a été depuis, soit, émargée par le poste comptable, soit, mandatée, certaines d'entre elles ayant été rattachées. Il reste encore 1,09 M€ à émarger.

Au vu des informations communiquées, il convient d'augmenter le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » de 36 847,13 € au vu des factures d'EDF non mandatées et non rattachées au 31 décembre 2020, ainsi qu'une dépense de 43 904,01 € au chapitre 67 « *Dépenses exceptionnelles* », en l'absence d'information sur le détail de l'échéance d'emprunt à mandater.

L'état des créances dues au titre des redevances prélèvements et droit additionnel à l'octroi de mer (DAOM) sur les consommations d'eau de l'exercice 2020, diminuées des redevances déjà déclarées, conduit à majorer le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » de 785 496,19 €. Ce poste de dépenses doit aussi être augmenté de 88 962,94 € afin de tenir compte des redevances à percevoir et à reverser à l'Office de l'eau.

Les achats d'eau brute de l'exercice 2020, estimés à 5 452 460 €, et de fourniture d'eau en gros du deuxième semestre 2020, évaluée à 305 400 €, sont aussi à comptabiliser au chapitre 011.

Le chapitre 014 « *Atténuation de produits* » doit comptabiliser 2 096 083,83 € de redevances de pollution à reverser à l'Office de l'eau, dont 844 062 € dus au titre des facturations 2020 et 1 252 021,83 € sur facturation à intervenir et rattachées, minorées de 40 % compte tenu du risque d'irrecouvrabilité.

La situation des intérêts moratoires dus au 31 décembre 2020, présente un solde de 106 891,77 € non mandatés, qu'il convient d'inscrire au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* ».

L'état des contentieux en cours laisse apparaître un montant non mandaté, non rattaché et non provisionné de 337 486,96 € qu'il convient de comptabiliser au chapitre 68 « *Dotation aux provisions semi-budgétaires* ».

Les créances à recouvrer (22 M€), au vu des éléments communiqués par le comptable public et des informations contenues dans Hélios, nécessitent un ajustement des crédits à hauteur de 544 601,45 € pour constatation des admissions en non-valeur au chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* », de 5 676 914 € d'annulations au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » et de 10 936 579 € en provision pour créances irrécouvrables au chapitre 68 « *Dotations aux provisions semi-budgétaires* ».

Une dotation complémentaire pour risque sur créances irrécouvrables est à constituer au à hauteur de 40 % sur les recettes comptabilisées en restes à réaliser relatives à des consommations des exercices 2019 et 2020, pour un montant de 2 044 287,11 € à comptabiliser au chapitre 68.

Les provisions de ce chapitre sont minorées de 3 242 095,86 € afin de tenir compte des provisions déjà enregistrées au compte administratif de 2020 par l'EPCI.

Le total des corrections à apporter en dépenses d'exploitation s'élève à 25 213 818,53 €.

*c. Recettes d'investissement*

Il convient d'augmenter le chapitre 13 « Subventions d'investissement » de 95 109,50 € afin de tenir compte de trois subventions identifiées dans les recettes à classer du budget principal et du budget « Eau » et de supprimer une recette de 12 404,34 € inscrite en restes à réaliser, non justifiée.

Les corrections en recettes d'investissement s'élèvent à 82 705,16 €.

*d. Dépenses d'investissement*

Il convient d'augmenter de 5 779 € les dépenses du chapitre 21 « Immobilisation corporelles », montant correspondant à une facture non comptabilisée en reste à réaliser.

Les autres inscriptions n'appellent pas de correction.

*e. Résultat*

En conséquence des corrections exposées ci-dessus, le résultat réel du compte administratif de 2020 du budget annexe « Eau » s'élève à – 58 029 310,18 €, dont – 58 080 966,10 € en section d'exploitation et 51 655,92 € en section d'investissement, calculé comme il suit :

Tableau n° 8 : Budget annexe « Eau » - Compte administratif de 2020 corrigé (en euros)

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total voté	Corrections CRC	Total corrigé
<b>Section d'exploitation</b>					
Dépenses	18 756 026,92	1 691 810,14	20 447 837,06	25 213 818,53	45 661 655,59
Recettes	3 883 218,32	5 110 717,78	8 993 936,10	-177 837,28	8 816 098,82
Résultat de l'exercice	-14 872 808,60	3 418 907,64	-11 453 900,96	-25 391 655,81	-36 845 556,77
Résultat n-1	-21 235 409,33		-21 235 409,33		-21 235 409,33
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-36 108 217,93</b>	<b>3 418 907,64</b>	<b>-32 689 310,29</b>	<b>-25 391 655,81</b>	<b>-58 080 966,10</b>
<b>Section d'investissement</b>					
Dépenses	1 274 939,96	456 145,47	1 731 085,43	5 779,00	1 736 864,43
Recettes	1 382 148,60	12 404,34	1 394 552,94	82 705,16	1 477 258,10
Résultat de l'exercice	107 208,64	-443 741,13	-336 532,49	76 926,16	-259 606,33
Résultat n-1	311 262,25		311 262,25		311 262,25
<b>Résultat cumulé</b>	<b>418 470,89</b>	<b>-443 741,13</b>	<b>-25 270,24</b>	<b>76 926,16</b>	<b>51 655,92</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-35 689 747,04</b>	<b>2 975 166,51</b>	<b>-32 714 580,53</b>	<b>-25 314 729,65</b>	<b>-58 029 310,18</b>

Source : chambre régionale des comptes

Le déficit représente 658 % des recettes d'exploitation de ce budget.

### II. C. 3. Budget annexe « Assainissement »

Au 31 décembre 2020, le compte 451 « *Dette de trésorerie* » retraçant les flux présente une situation créditrice de 9 468 642,02 € à l'égard du compte principal, ce qui correspond à la dette de trésorerie du budget « *Assainissement* » envers le budget principal, en méconnaissance des règles d'unicité de compte applicables au service public industriel et commercial de l'assainissement.

#### a. *Recettes d'exploitation*

Le compte 471 « *Recettes à régulariser* » présente un solde anormalement débiteur de 378 241,45 €, en relation avec des encaissements sur le budget « *Eau* » dont la plupart ont été régularisés depuis.

L'EPCI a accumulé du retard d'encaissement sur les produits des redevances dues par les fermiers, estimés à 113 000 €, à inscrire au chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* ».

Le total des corrections à apporter en recettes d'exploitation s'élève à 113 000 €.

#### b. *Dépenses d'exploitation*

Le compte 472 présente un solde de 1 715 687,01 € en « *Dépenses à régulariser* », correspondant, pour la plupart, à des dépenses mandatées mais non émargées, ou inscrites en restes à réaliser.

Il convient d'ajouter 92 218,91 € au chapitre 011 « *Charges à caractère général* » correspondant à des factures d'électricité, ni mandatées ni rattachées, et 40 744,27 € au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » correspondant à deux échéances d'emprunt de 2008, non identifiées par la CAGSC.

Le chapitre 014 « *Atténuation de produits* » doit comptabiliser 413 930,05 € de redevances « modernisation » à reverser à l'Office de l'eau, dont 124 038 € dus au titre des facturations de 2020 et 289 892,05 € sur facturation à intervenir et rattachées, minorées de 40 % compte tenu du risque d'irrecouvrabilité.

La situation des intérêts moratoires dus au 31 décembre 2020 présente un solde de 37 886,30 €, non mandatés, à comptabiliser au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* ».

L'état des contentieux en cours laisse apparaître un montant non mandaté, non rattaché et non provisionné de 120 300 € qu'il convient d'inscrire au chapitre 68 « *dotations aux provisions semi-budgétaires* ».

La situation des créances à recouvrer, compte tenu des éléments communiqués par le comptable public, nécessite un ajustement des crédits à hauteur de 468 773 € pour constatation des admissions en non-valeur au chapitre 65 « *Autres charges de gestion* » et de 2 125 954 € en provision pour créances irrécouvrables au chapitre 68 « *Dotations aux provisions semi-budgétaires* ».

Il convient aussi de constituer une provision supplémentaire au chapitre 68 pour créances irrécouvrables à hauteur de 40 % des recettes inscrites en restes à réaliser, soit 624 866,22 €.

Une provision pour deux factures de la SEMSAMAR d'un montant de 33 970,54 € contestées par l'EPCI doit également être comptabilisée au chapitre 68.

Le total des corrections à apporter en dépenses d'exploitation s'élève à 3 958 643,29 €.

*c. Dépenses et recettes d'investissement*

L'état des dettes conduit à constater un solde non rattaché de 5 778,63 € qu'il convient de comptabiliser au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Les autres inscriptions en dépenses et recettes de la section d'investissement n'appellent pas d'observations.

*d. Résultat*

Le résultat réel du compte administratif de 2020 du budget annexe « Assainissement » après corrections en sincérité présente un déficit de 3 647 030,37 €, comme il suit :

Tableau n° 9 : Budget annexe « Assainissement » - Compte administratif de 2020 corrigé (en euros)

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total voté	Corrections CRC	Total corrigé
<b>Section d'exploitation</b>					
Dépenses	2 504 407,46	849 399,65	3 353 807,11	3 958 643,29	7 312 450,40
Recettes	2 213 749,54	1 562 165,55	3 775 915,09	113 000,00	3 888 915,09
Résultat de l'exercice	-290 657,92	712 765,90	422 107,98	-3 845 643,29	-3 423 535,31
Résultat n-1	1 064 034,14		1 064 034,14		1 064 034,14
<b>Résultat cumulé</b>	<b>773 376,22</b>	<b>712 765,90</b>	<b>1 486 142,12</b>	<b>-3 845 643,29</b>	<b>-2 359 501,17</b>
<b>Section d'investissement</b>					
Dépenses	2 548 681,58	2 155 099,04	4 703 780,62	5 778,63	4 709 559,25
Recettes	607 962,12	0,00	607 962,12	0,00	607 962,12
Résultat de l'exercice	-1 940 719,46	-2 155 099,04	-4 095 818,50	-5 778,63	-4 101 597,13
Résultat n-1	2 814 067,93		2 814 067,93		2 814 067,93
<b>Résultat cumulé</b>	<b>873 348,47</b>	<b>-2 155 099,04</b>	<b>-1 281 750,57</b>	<b>-5 778,63</b>	<b>-1 287 529,20</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>1 646 724,69</b>	<b>-1 442 333,14</b>	<b>204 391,55</b>	<b>-3 851 421,92</b>	<b>-3 647 030,37</b>

Source : chambre régionale des comptes

Le déficit de ce budget représente 94 % des recettes d'exploitation

II. C. 4. Budget annexe « Transport »

Le compte administratif de ce budget annexe n'appelle pas d'observation et peut être admis comme au vote du conseil communautaire ;

## II. C. 5. Budget annexe « Irrigation »

### a. Recettes d'exploitation

Il n'est pas proposé de correction sur les recettes d'exploitation de ce budget annexe.

### b. Dépenses d'exploitation

Le budget annexe ne retrace pas les sommes dues à l'Office de l'eau et à la douane sur les taxes « Octroi de mer » et redevances « Prélèvement ». Il convient en conséquence d'inscrire 11 363,93 € au chapitre 011 « Charges à caractère général » au titre des ventes de 2019 et de 2020.

Malgré l'autonomie de compte, le paiement des fournisseurs ne s'effectue pas dans les délais réglementaires. En 2020, l'EPCI aurait dû mandater 5 753,52 € au titre des intérêts moratoires, montant à constater au chapitre 67 « Charges exceptionnelles ».

La situation des créances à recouvrer présente un solde de 0,133 M€. Il convient de constituer une provision pour risque sur créances irrécouvrables à hauteur de 50 % sur les exercices 2018 et 2019 et de 40 % sur 2020 (selon les mêmes pourcentages que ceux communiqués par le comptable public pour les budgets « Eau » et « Assainissement »), soit un total de 37 665,17 € à inscrire au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires ».

Le total des corrections à apporter en dépenses d'exploitation s'élève à 54 782,62 €.

### c. Recettes et dépenses d'investissement

Les inscriptions en dépenses et recettes de la section d'investissement n'appellent pas d'observation.

### d. Résultat

Le résultat réel du compte administratif de 2020 du budget annexe « Irrigation » présente un excédent de 207 006,13 €, comme il suit :

Tableau n° 10 : Budget annexe « Irrigation » - Compte administratif de 2020 corrigé (en euros)

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total voté	Corrections CRC	Total corrigé
<b>Section d'exploitation</b>					
Dépenses	133 416,28	0,00	133 416,28	54 782,62	188 198,90
Recettes	80 942,29	0,00	80 942,29	0,00	80 942,29
Résultat de l'exercice	-52 473,99	0,00	-52 473,99	-54 782,62	-107 256,61
Résultat n-1	173 305,63		173 305,63		173 305,63
<b>Résultat cumulé</b>	<b>120 831,64</b>	<b>0,00</b>	<b>120 831,64</b>	<b>-54 782,62</b>	<b>66 049,02</b>

Section d'investissement					
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	2 077,00	0,00	2 077,00	0,00	2 077,00
Résultat de l'exercice	2 077,00	0,00	2 077,00	0,00	2 077,00
Résultat n-1	138 880,11		138 880,11		138 880,11
<b>Résultat cumulé</b>	<b>140 957,11</b>	<b>0,00</b>	<b>140 957,11</b>	<b>0,00</b>	<b>140 957,11</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>261 788,75</b>	<b>0,00</b>	<b>261 788,75</b>	<b>-54 782,62</b>	<b>207 006,13</b>

Source : chambre régionale des comptes

## II. D. Le résultat agrégé du compte administratif

Le résultat réel du compte administratif de 2020 de la CAGSC, après agrégation des résultats globaux de son budget principal et de ses budgets annexes, s'élève à – 65 961 676,64 € et représente 112,6 % des recettes de fonctionnement ;

Tableau n° 11 : Budget agrégé – Compte administratif de 2020 corrigé

	Eau	Assainissement	Transport	Irrigation	Principal	Agrégé
<b>Fonctionnement ou exploitation</b>						
Dépenses	45 661 655,59	7 312 450,40	3 949 210,06	188 198,90	44 402 390,45	101 513 905,40
Recettes	8 816 098,82	3 888 915,09	5 620 327,39	80 942,29	40 167 902,00	58 574 185,59
Résultat	-36 845 556,77	-3 423 535,31	1 671 117,33	-107 256,61	-4 234 488,45	-42 939 719,81
Résultat n-1	-21 235 409,33	1 064 034,14	4 628 372,95	173 305,63	-6 787 877,48	-22 157 574,09
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-58 080 966,10</b>	<b>-2 359 501,17</b>	<b>6 299 490,28</b>	<b>66 049,02</b>	<b>-11 022 365,93</b>	<b>-65 097 293,90</b>
<b>Investissement</b>						
Dépenses	1 736 864,43	4 709 559,25	138 840,21	0	4 513 722,46	11 098 986,35
Recettes	1 477 258,10	607 962,12	73 210,87	2 077,00	4 201 539,85	6 362 047,94
Résultat	-259 606,33	-4 101 597,13	-65 629,34	2 077,00	-312 182,61	-4 736 938,41
Résultat n-1	311 262,25	2 814 067,93	144 808,45	138 880,11	463 536,93	3 872 555,67
<b>Résultat cumulé</b>	<b>51 655,92</b>	<b>-1 287 529,20</b>	<b>79 179,11</b>	<b>140 957,11</b>	<b>151 354,32</b>	<b>-864 382,74</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-58 029 310,18</b>	<b>-3 647 030,37</b>	<b>6 378 669,39</b>	<b>207 006,13</b>	<b>-10 871 011,61</b>	<b>-65 961 676,64</b>

Source : chambre régionale des comptes

## III. LA TRAJECTOIRE DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE

Selon l'article R. 1612-29 du même code, « Lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'État, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate ».

Au regard des dispositions précitées, il appartient à la chambre de s'assurer de la résorption du déficit qu'elle a constaté dans son précédent avis et de proposer, si nécessaire, les mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire.

### III. A. Rappel synthétique du plan de redressement du budget principal

Dans son avis n° 2019-0112 du 3 octobre 2019 susvisé, la chambre a émis des recommandations devant permettre le retour à l'équilibre budgétaire au plus tard le 31 décembre 2024, selon la trajectoire suivante.

#### III. A. 1. Budget principal

Tableau n° 12 : Budget principal  
Trajectoire de redressement proposée par la chambre (en euros)

Section de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	40 470 725	40 397 660	40 397 660	40 397 660	40 397 660	40 397 660
Dépenses	44 936 581	40 058 144	39 241 559	38 835 109	38 390 782	37 216 123
Résultat de l'exercice	-4 465 857	339 516	1 156 101	1 562 551	2 006 878	3 181 537
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-8 241 706</b>	<b>-7 902 191</b>	<b>-6 746 089</b>	<b>- 5 183 538</b>	<b>-3 176 660</b>	<b>4 877</b>

Source : chambre régionale des comptes

#### III. A. 2. Budget annexe « Eau »

Tableau n° 13 : Budget annexe « Eau »  
Trajectoire de redressement proposée par la chambre (en euros)

Section de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	12 946 471	18 979 912	18 979 912	18 979 912	18 979 912	18 979 912
Dépenses	20 172 870	14 524 206	14 524 206	14 599 418	14 675 533	14 752 561
Résultat de l'exercice	-7 226 399	4 455 706	4 455 706	4 380 494	4 304 379	4 227 351
<b>Résultat cumulé*</b>	<b>-21 758 556</b>	<b>-17 302 850</b>	<b>-12 847 144</b>	<b>-8 466 650</b>	<b>-4 162 271</b>	<b>65 080</b>

\* trajectoire corrigée sur le résultat de 2020, compte tenu d'une erreur sur le résultat de l'exercice de - 74 320 €

Source : chambre régionale des comptes

### III. B. L'écart entre le compte administratif de 2020 et le plan de redressement du budget principal

Le résultat de fonctionnement corrigé de l'exercice 2020 s'élève à - 4,2 M€ et demeure très éloigné de la trajectoire fixée par la chambre qui prévoyait un excédent de 0,34 M€. Il en résulte que la section de fonctionnement ne permet pas l'apurement du solde déficitaire des exercices antérieurs défini, lequel s'accroît après corrections de sincérité. Ainsi, le déficit prévisionnel de clôture de la section de fonctionnement est aggravé de 3,1 M€ par rapport à celui attendu.



Tableau n° 14 : Comparaison du résultat de la section de fonctionnement de 2020 du budget principal avec la trajectoire fixée par la chambre (en euros, arrondis)

Section de fonctionnement		Trajectoire 2020 fixée par la CRC (a)	CA 2020 corrigé par la CRC (b)	Écart (b – a)
<b>Recettes</b>				
13	Atténuations de charges	36 000	96 503	60 503
70	Produits services, domaines et ventes	1 250	3 597	2 347
73	Impôts et taxes	31 197 940	30 047 921	-1 150 019
74	Dotations et participations	8 498 007	9 071 703	573 696
75	Autres produits de gestion courante	21 600	182 681	161 081
76	Produits financiers	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	534 007	534 007
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	642 863	231 490	-411 373
	<b>Total</b>	<b>40 397 660</b>	<b>40 167 902</b>	<b>-229 758</b>
<b>Dépenses</b>				
11	Charges à caractère général	19 300 000	16 842 026	-2 457 974
12	Charges de personnel	9 729 106	12 268 336	2 539 230
14	Atténuations de produits	8 142 797	8 142 797	0
65	Autres charges de gestion courante	746 241	651 503	-94 738
66	Charges financières	40 000	27 739	-12 261
67	Charges exceptionnelles	700 000	426 621	-273 379
68	Dotations aux provisions		4 877 940	4 877 940
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000	1 165 428	-234 572
	<b>Total</b>	<b>40 058 144</b>	<b>44 402 390</b>	<b>4 344 246</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>339 516</b>	<b>-4 234 488</b>	<b>-4 574 004</b>
Résultat reporté		-8 241 707	-6 787 877	1 453 830
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-7 902 191</b>	<b>-11 022 366</b>	<b>-3 120 175</b>

Source : chambre régionale des comptes

S'agissant des recettes, l'écart par rapport à la trajectoire est de -0,23 M€ seulement, malgré l'insuffisance des produits fiscaux, lesquels sont inférieurs de 1,15 M€ par rapport au plan de redressement préconisé, en raison d'une progression des dotations supérieures à la trajectoire (+0,57 M€) et de recettes exceptionnelles pour 0,53 M€.

Les dépenses, avec un total de 44,4 M€ contre 40,1 M€ préconisé, sont très supérieures au plafond établi dans la trajectoire.

En effet, si les charges à caractère général bénéficient de « l'effet Covid » avec un niveau inférieur de 2,46 M€, les charges de personnel sont, quant à elles, supérieures de 2,54 M€. Les corrections en sincérité au chapitre 68 « Dotations aux provisions » (+ 4,88 M€) expliquent cependant l'écart principal.

### III. C. L'écart entre le compte administratif de 2020 et le plan de redressement du budget annexe « Eau »

Dans le même avis n° 2019-0112 du 3 octobre 2019, la chambre a préconisé une trajectoire de retour à l'équilibre du budget « Eau » qui devait être permise par une augmentation de 197 % de la redevance d'eau, en application du principe d'équilibre des services industriels et commerciaux.

Tableau n° 15 : Budget annexe « Eau » - Comparaison du résultat d'exploitation de 2020 avec la trajectoire fixée par la chambre, hors reprise du résultat des exercices antérieurs (en euros, arrondis)

Section d'exploitation		Trajectoire 2020 fixée par la CRC (a)	CA 2020 corrigé par la CRC (b)	Écart (b - a)
<b>Recettes</b>				
13	Atténuations de charges	100 000	7 872	-92 128
70	Produits services, domaines et ventes	17 026 710	8 046 164	-8 980 546
73	Impôts et taxes		0	0
74	Dotations et participations	450 000	0	-450 000
75	Autres produits de gestion courante	493 705	233 704	-260 001
76	Produits financiers	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	59 354	59 354
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	909 497	469 004	-440 493
	<b>Total</b>	<b>18 979 912</b>	<b>8 816 099</b>	<b>-10 163 813</b>
<b>Dépenses</b>				
11	Charges à caractère général	7 000 000	16 267 724	9 267 724
12	Charges de personnel	6 193 352	6 387 816	194 463
14	Atténuations de produits		2 096 084	2 096 084
65	Autres charges de gestion courante		544 603	544 603
66	Charges financières	205 118	129 003	-76 115
67	Charges exceptionnelles		5 969 049	5 969 049
68	Dotations aux provisions		13 318 353	13 318 353
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 051 415	949 024	-102 391
	<b>Total</b>	<b>14 449 886</b>	<b>45 661 656</b>	<b>31 211 770</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>4 530 026</b>	<b>-36 845 557</b>	<b>-41 375 583</b>
Résultat reporté		-21 758 556	-21 235 409	523 146
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-17 228 530</b>	<b>-58 080 966</b>	<b>-40 852 436</b>

Source : chambre régionale des comptes

Si le résultat reporté constaté est meilleur que celui retenu dans la trajectoire définie par la chambre, les recettes d'exploitation sont de 10,16 M€ inférieures à celles qui avaient été préconisées. Cette différence s'explique par l'absence d'augmentation des redevances perçues auprès des usagers, par des défaillances dans le processus de recouvrement des recettes et par l'absence de sanction en cas de non-paiement des factures par les usagers,

pour autant que ces factures soient émises, celles-ci l'étant parfois avec plusieurs années de retard. Le taux de recouvrement est ainsi très faible, oscillant entre 40 et 60 %.

A l'inverse, les charges d'exploitation sont supérieures de 31,21 M€ en raison des corrections apportées afin de tenir compte de charges omises (achats d'eau auprès du SIAEAG, reversement auprès des services des douanes et de l'office de l'eau, dettes, contentieux, ainsi que des rectifications nécessaires sur les créances inscrites au bilan, compte tenu des faiblesses du recouvrement).

Il en résulte un déficit d'exploitation cumulé de 58,08 M€.

#### IV. LE BUDGET PRIMITIF DE 2021

##### IV. A. Le budget voté

Lors de sa séance du 14 juin 2021, soit au-delà du délai fixé par l'article L. 1612-9 du CGCT, le conseil communautaire de la CAGSC a adopté le budget primitif de 2021 avec les déséquilibres suivants.

##### IV. A. 1. Budget principal

Tableau n° 16 : Budget primitif principal de 2021 voté (en euros)

Section de fonctionnement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	42 171 068	0	42 171 068
Recettes	42 084 465	0	42 084 465
Résultat de l'exercice	-86 603	0	-86 603
Résultat antérieur	-5 698 192		-5 698 192
<b>Résultat cumulé (A)</b>	<b>-5 784 795</b>	<b>0</b>	<b>-5 784 795</b>
Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	2 695 446	1 404 530	4 099 976
Recettes	1 871 934	3 204 844	5 076 778
Résultat de l'exercice	-823 512	1 800 314	976 802
Résultat antérieur	164 215		164 215
<b>Résultat cumulé (B)</b>	<b>-659 297</b>	<b>1 800 314</b>	<b>1 141 017</b>
<b>Total</b>	<b>-6 444 092</b>	<b>1 800 314</b>	<b>-4 643 778</b>

Source : CAGSC

IV. A. 2. Budget annexe « Eau »

Tableau n° 17 : Budget primitif annexe « Eau » de 2021, voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	22 953 482	1 691 810	24 645 292
Recettes	8 886 082	5 110 718	13 996 800
Résultat de l'exercice	-14 067 399	3 418 908	-10 648 492
Résultat antérieur	-36 108 218		-36 108 218
<b>Résultat cumulé (A)</b>	<b>-50 175 617</b>	<b>3 418 908</b>	<b>-46 756 710</b>
Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	1 480 479	456 145	1 936 624
Recettes	935 840	12 404	948 244
Résultat de l'exercice	-544 639	-443 741	-988 380
Résultat antérieur	418 471		418 471
<b>Résultat cumulé (B)</b>	<b>-126 168</b>	<b>-443 741</b>	<b>-569 909</b>
<b>Total</b>	<b>-50 301 786</b>	<b>2 975 167</b>	<b>-47 326 619</b>

Source : CAGSC

IV. A. 3. Budget annexe « Assainissement »

Tableau n° 18 : Budget primitif annexe « Assainissement » de 2021, voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	4 147 080	849 400	4 996 480
Recettes	2 600 241	1 562 166	4 162 406
Résultat de l'exercice	-1 546 839	712 766	-834 073
Résultat antérieur	773 376		773 376
<b>Résultat cumulé (A)</b>	<b>-773 463</b>	<b>712 766</b>	<b>-60 697</b>
Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	1 539 904	2 155 099	3 695 003
Recettes	597 174	0	597 174
Résultat de l'exercice	-942 730	-2 155 099	-3 097 829
Résultat antérieur	873 348		873 348
<b>Résultat cumulé (B)</b>	<b>-69 381</b>	<b>-2 155 099</b>	<b>-2 224 480</b>
<b>Total</b>	<b>-842 844</b>	<b>-1 442 333</b>	<b>-2 285 177</b>

Source : CAGSC

IV. A. 4. Budget annexe « Transport »

Tableau n° 19 : Budget primitif annexe « Transport » de 2021 voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	9 941 905	0	9 941 905
Recettes	3 954 363	60 524	4 014 887
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-5 987 542</b>	<b>60 524</b>	<b>-5 927 018</b>
Résultat antérieur	5 927 018		5 927 018
<b>Résultat cumulé (A)</b>	<b>-60 524</b>	<b>60 524</b>	<b>0</b>
Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	2 403 997	105 952	2 509 949
Recettes	2 324 818	0	2 324 818
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-79 179</b>	<b>-105 952</b>	<b>-185 131</b>
Résultat antérieur	185 131		185 131
<b>Résultat cumulé (B)</b>	<b>105 952</b>	<b>-105 952</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>45 428</b>	<b>-45 428</b>	<b>0</b>

Source : CAGSC

IV. A. 5. Budget annexe « Irrigation »

Tableau n° 20 : Budget primitif annexe « Irrigation » de 2020, voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	260 460,64	0,00	260 460,64
Recettes	139 629,00	0,00	139 629,00
Résultat de l'exercice	-120 831,64	0,00	-120 831,64
Résultat antérieur	120 831,64		120 831,64
<b>Résultat cumulé (A)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	250 091,75	0,00	250 091,75
Recettes	109 134,64	0,00	109 134,64
Résultat de l'exercice	-140 957,11	0,00	-140 957,11
Résultat antérieur	140 957,11		140 957,11
<b>Résultat cumulé (B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : CAGSC

IV. B. **La sincérité des inscriptions au budget principal**IV. B. 1. Reprise des corrections de sincérité

Les corrections en sincérité identifiées *supra*, lors de l'examen du compte administratif, doivent être reprises dans le budget primitif du budget principal.

#### IV. B. 2. Section de fonctionnement

Les inscriptions prévisionnelles ont été retraitées en tenant compte, notamment, de l'état de consommation des crédits au 3 novembre 2011.

##### *a. Recettes*

La CAGSC a voté 42 084 464,90 € de recettes de fonctionnement (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Les atténuations de charges du chapitre 013 « *Atténuation de charges* » sont minorées de 28 000 €, celles du chapitre 70 de 13 000 €.

Le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » est diminué de 1 260 906 € au vu des notifications et consommations de crédits et en l'absence de réponse aux sollicitations de la chambre sur le sujet. Le chapitre 74 « *Dotations et participations* » est minoré dans les mêmes conditions d'un montant de 99 765,58 €.

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courantes* » est augmenté de 5 421 € au vu de l'état de consommation des crédits et le chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » de 9 143 €.

Les corrections des recettes de fonctionnement s'élèvent ainsi à – 1 387 107,58 €.

##### *b. Dépenses*

La CAGSC a voté 42 171 067,54 € de dépenses de fonctionnement (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 39 855,31 € compte tenu de l'inscription de cette dépense en corrections en sincérité au compte administratif.

Les charges de personnel du chapitre 012 sont minorées de 8 750 €, somme correspondant à une dette envers le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Guadeloupe, déjà comptabilisée en restes à réaliser. Le chapitre est aussi minoré de 240 000 € au vu de l'état de consommation des crédits au 3 novembre 2021.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courantes* » est diminué de 170 000 €, montant correspondant à des dépenses de subventions de fonctionnement non engagées.

L'inscription au budget primitif de la provision de 3 737 726,98 € inscrite au chapitre 68 « *Dotations aux provisions semi-budgétaires* » est supprimée, celle-ci ayant été comptabilisée en provision au compte administratif 2020, en corrections de sincérité.

Ainsi, les corrections apportées aux dépenses de fonctionnement s'élèvent à - 4 196 332,29 €.

#### IV. B. 3. Section d'investissement

La section d'investissement a été votée en suréquilibre de 1,14 M€ en raison, principalement, du virement en provenance de la section d'investissement (1,091 M€).

a. *Recettes*

L'EPCI a voté 1 871 933,73 € de recettes d'investissement pour 2021 (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est augmenté de 70 000 €, compte tenu de l'obtention d'un arrêté de subvention, pour une subvention caduque au 31 décembre 2020, retraité en restes à réaliser du compte administratif 2020.

Les autres inscriptions ne sont pas modifiées.

b. *Dépenses*

L'EPCI a voté 2 695 445,60 € de dépenses d'investissement pour 2021 (hors restes à réaliser et déficit reporté). Celles-ci ne font pas l'objet d'observation.

IV. B. 4. Résultat global

Le budget primitif principal corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, se présente comme il suit :

Tableau n° 21 : Budget principal – Budget primitif de 2021 corrigé par la chambre (en euros)

Section de fonctionnement	Budget voté (y compris RAR)	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	42 171 068	1 192 472	43 363 540
Recettes	42 084 465	-1 322 477	40 761 988
Résultat de l'exercice	-86 603	-2 514 949	-2 601 552
Résultat antérieur	-5 698 192		-5 698 192
<b>Résultat cumulé (A)</b>	<b>-5 784 795</b>	<b>-2 514 949</b>	<b>-8 299 744</b>
Section d'investissement	Budget voté (y compris RAR)	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	4 099 976	1 220 932	5 320 908
Recettes	5 076 778	-522 242	4 554 536
Résultat de l'exercice	976 802	-1 743 174	-766 372
Résultat antérieur	164 215		164 215
<b>Résultat cumulé (B)</b>	<b>1 141 017</b>	<b>-1 743 174</b>	<b>-602 158</b>
<b>Total</b>	<b>-4 643 778</b>	<b>-4 258 123</b>	<b>-8 901 901</b>

Source : *budget primitif de 2021 voté et chambre régionale des comptes*

IV. C. **La sincérité des inscriptions au budget annexe « Eau »**

IV. C. 1. Reprise des corrections de sincérité

Les corrections en sincérité identifiées *supra*, lors de l'examen du compte administratif, doivent être reprises dans le budget primitif du budget annexe « Eau ».

#### IV. C. 2. Section d'exploitation

##### a. Recettes

La CAGSC a voté 8 886 082,09 € de recettes d'exploitation (hors restes à réaliser et déficit reporté).

La compétence « Eau » de l'EPCI étant transférée au SMGAEG à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les redevances attendues au chapitre 70 « *Produits des services, domaines et ventes* », de 12,87 M€, ne portent plus que sur huit mois d'exploitation. La réduction à opérer est évaluée à 2 585 388 € compte tenu des mesures nouvelles votées à hauteur de 7,756 M€. Les redevances constatées en 2020 s'élevaient à 8,23 M€ (3,12 M€ hors restes à réaliser) et l'état des crédits au 3 novembre 2021 fait état de seulement 1,53 M€ de recettes titrées.

Une reprise de provision sur créances irrécouvrables est enregistrée à hauteur de 1 854 365,42 € au chapitre 78 « *Reprises sur provisions* » compte tenu du vote par la CAGSC de l'annulation de titres à due concurrence au budget primitif.

Les recettes de subventions transférables sont proratisées sur huit mois, ce qui conduit à constater une minoration des crédits inscrits au chapitre 042 « *Opérations d'ordre entre section* », d'un montant de 161 309 €.

Le total des corrections apportées en recettes s'élève à -892 331,58 €.

##### b. Dépenses

Le conseil communautaire a voté 22 953 481,54 € de dépenses d'exploitation (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est minoré de 6 581 493 € afin de tenir compte de la réduction de la durée d'exploitation à huit mois, le montant étant estimé à partir des charges à caractère général réalisé au compte administratif 2020. L'état de consommation des crédits au 3 novembre 2021 fait état de 2,47 M€ de mandatement sur un prévisionnel de 13,48 M€ et un réalisé en 2020 de 9,6 M€.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est minoré de 2 275 706,16 €, compte tenu de l'état de consommation des crédits, ce poste de dépense ne subissant aucun retard de mandatement.

Le chapitre 014 « *Atténuation de produits* » est augmenté de 383 579,64 € afin de tenir compte des recettes de DAOM et redevances prélèvement dues sur les facturations de l'exercice, montant évalué par différence entre le montant enregistré en recettes au budget et le montant comptabilisé au compte 6378 « *Redevances - Office de l'eau* ».

Les charges financières au chapitre 66 sont minorées de 17 404,64 € afin de tenir compte du réalisé sur huit mois, et augmentées de 796 215,48 € afin de tenir compte de la dette envers le SIAEAG dans le cadre du retrait des communes de Capesterre-Belle Eau, de Terre-de-Haut et de Terre de-Bas et l'exercice de la compétence « Eau » par la CAGSC, telle qu'établie dans l'avis de la chambre de 2020 susvisé, soit un total de 778 810,84 €.

Le chapitre 68 « *Provisions* » est ajusté à la baisse, de 1 688 250,29 €, compte tenu des provisions déjà constituées en correction du compte administratif de 2020. Il est, en



revanche, augmenté de 2 068 310 € afin de tenir compte du risque d'irrecouvrabilité évalué à 40 % pesant sur les recettes prévisionnelles inscrites en mesures nouvelles puis diminuées des ajustements mentionnés ci-dessus.

Les dotations aux amortissements sont revues à la baisse, compte tenu de l'exploitation sur huit mois, ce qui conduit à diminuer de 311 947 € le chapitre 042 « *Opérations d'ordre entre sections* ».

Les dépenses d'exploitation sont ainsi globalement diminuées de 7 626 695,97 €.

#### IV. C. 3. Section d'investissement

##### a. *Recettes*

L'EPCI a voté 935 839,61 € de recettes d'investissement pour 2021 (hors restes à réaliser et excédent reporté).

La seule correction apportée concerne la minoration des dotations aux amortissements, en miroir de l'opération mentionnée *supra*, soit une diminution de 311 947 € au chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre sections* ».

##### b. *Dépenses*

L'EPCI a voté 1 480 478,76 € de dépenses d'investissement pour 2021 (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est minoré de 525 000 € au vu de l'état des consommations de crédits qui présente un niveau de mandatement légèrement inférieur à 0,2 M€ qui correspondent essentiellement à des RAR.

Le chapitre 16 « *Emprunts* » est diminué de 150 949,63 €, compte tenu du transfert de la compétence le 1<sup>er</sup> septembre 2021, et majoré de 1 296 799,54 €, montant correspondant à la dette envers le SIAEAG au titre du transfert des actifs et passifs des communes de Capesterre-Belle Eau, Terre-de-Haut et Terre-de-Bas, conformément à l'avis de la chambre de 2020 susmentionné.

Le chapitre 040 « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » est minoré de 161 309 €, opération miroir de celle mentionnée ci-dessus en recettes d'exploitation.

Au total, les dépenses sont augmentées de 459 540,91 €.

#### IV. C. 4. Résultat global

Le budget primitif annexe « *Eau* » corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, se présente comme il suit.

Tableau n° 22 : Budget annexe « Eau » - Budget primitif de 2021 corrigé par la chambre (en euros)

Section d'exploitation	Budget voté (y compris RAR)	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	24 645 292	17 587 123	42 232 414
Recettes	13 996 800	-1 070 169	12 926 631
Résultat de l'exercice	-10 648 492	-18 657 291	-29 305 783
Résultat antérieur	-36 108 218		-36 108 218
<b>Résultat cumulé (A)</b>	<b>-46 756 710</b>	<b>-18 657 291</b>	<b>-65 414 001</b>
Section d'investissement	Budget voté (y compris RAR)	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	1 936 624	465 320	2 401 944
Recettes	948 244	-229 242	719 002
Résultat de l'exercice	-988 380	-694 562	-1 682 942
Résultat antérieur	418 471		418 471
<b>Résultat cumulé (B)</b>	<b>-569 909</b>	<b>-694 562</b>	<b>-1 264 471</b>
<b>Total</b>	<b>-47 326 619</b>	<b>-19 351 853</b>	<b>-66 678 472</b>

Source : budget primitif de 2021 voté et chambre régionale des comptes

#### IV. D. La sincérité des inscriptions au budget annexe « Assainissement »

##### IV. D. 1. Reprise des corrections de sincérité

Les corrections en sincérité identifiées *supra*, lors de l'examen du compte administratif, doivent être reprises dans le budget primitif du budget annexe « Assainissement ».

##### IV. D. 2. Section d'exploitation

Les corrections proposées ci-après tiennent compte de l'état de consommation des crédits au 3 novembre 2021, étant rappelé que ce budget devait faire l'objet d'une clôture fin octobre en raison du transfert de la compétence au SMGEAG au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et de la mise en place d'un budget de liquidation pour couvrir la période s'étendant de la clôture du compte jusqu'au 31 août 2022.

###### a. Recettes

La CAGSC a voté 2 600 240,60 € de recettes d'exploitation (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Les recettes prévisionnelles de redevances doivent être ajustées à l'activité limitée à huit mois, ce qui nécessite une minoration des crédits de 658 034 € au chapitre 70 « Produits des services, domaines et ventes ».

Il en est de même des redevances versées par les fermiers, dont le montant a été surévalué, celles-ci pouvant être évaluées à 52 000 € sur huit mois, ce qui nécessite une diminution de 80 676 € des crédits inscrits au chapitre 75 « Autres produits de gestion ».

Le chapitre 77 « Recettes exceptionnelles » doit être diminué, au vu de l'état de consommation des crédits, de 15 000 €.

Enfin, les subventions transférables sont diminuées de – 159 346 € afin de les ajuster à huit mois d'exploitation.

Le total des corrections apportées en recettes s'élève à – 913 056 €.

*b. Dépenses*

Le conseil communautaire a voté 4 147 079,96 € de dépenses d'exploitation (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est majoré de 139 000 € au vu des réalisations de 2020 proratisées sur huit mois, l'état de consommation des crédits indiquant 0,057 M€ au 3 novembre 2021, soit 4,7 % des crédits budgétés et 5,2 % des dépenses réalisées en 2020.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est diminué de 492 231 € au vu de l'état de consommation des crédits.

Le chapitre 014 « *Atténuation de produits* » doit comptabiliser 193 707,91 € de redevances « modernisation » à reverser à l'Office de l'eau, estimé à partir des recettes budgétées, minorées de 40 % compte tenu du risque d'irrecouvrabilité.

Le chapitre 66 « *Charges financières* » est, pour les mêmes motifs, minoré de 33 453,38 €. En revanche, conformément aux préconisations émises dans le précédent avis de la chambre, il est augmenté de 924 784,52 € pour tenir compte des dettes dues au SIAEAG en relation avec le transfert de compétences des communes de Capesterre-Belle Eau, de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions semi-budgétaires* » est majoré de 526 427 € afin d'ajuster la provision pour recettes irrécouvrables à 40 % des redevances facturées en 2021.

Le chapitre 042 « *Opérations d'ordre entre sections* » qui enregistre les dotations aux amortissements, est augmenté de 64 607 €, compte tenu d'une réévaluation de l'actif à 0,992 M€ et d'une exploitation sur huit mois.

Au total, les corrections apportées aux dépenses d'exploitation s'élèvent à 1 322 842,05 €.

IV. D. 3. Section d'investissement

La section d'investissement a été votée en déséquilibre de – 2,22 M€ en raison de restes à réaliser élevés (2,16 M€), non financés par des recettes d'investissement.

*a. Recettes*

L'EPCI a voté 597 174,43 € de recettes d'investissement pour 2021 (hors restes à réaliser et déficit reporté).

La seule correction proposée est celle d'une majoration des recettes d'amortissement, compte tenu de leur réévaluation mentionnée ci-dessus en dépense.

En conséquence, le chapitre 040 « *Opération d'ordre entre sections* » est, minoré de 64 607 €.

*b. Dépenses*

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est minoré de 231 447,62 € (y compris les corrections de sincérité au compte administratif de 2020), compte tenu du niveau de consommation des crédits, limité à 132 000 €, selon l'état susmentionné du 3 novembre 2021 et des engagements non soldés correspondants à des travaux réalisés et dus par la CAGSC.

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* » est diminué de 233 099,80 €, au prorata de l'activité limitée à huit mois, et augmenté de 1 506 200,46 € afin de tenir compte de la dette envers le SIAEAG en relation avec le transfert des communes de Capesterre-Belle Eau, de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas, soit une augmentation des crédits de 1 273 100,66 €.

Enfin, les subventions amortissables comptabilisées au chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre section* » sont minorées de 159 346 €, en miroir de la diminution opérée en section d'exploitation.

Le total des corrections apportées en dépenses s'élève à 882 307,04 €.

IV. D. 4. Résultat global

Le budget primitif annexe « *Assainissement* » corrigé en sincérité présente un résultat déficitaire de -9,19 M€, comme il suit.

Tableau n° 23 : Budget annexe « *Assainissement* »  
Budget primitif de 2021 corrigé par la chambre (en euros)

Section d'exploitation	Budget voté (y compris RAR)	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	4 996 480	5 281 485	10 277 965
Recettes	4 162 406	-800 056	3 362 350
Résultat de l'exercice	-834 073	-6 081 541	-6 915 615
Résultat antérieur	773 376		773 376
<b>Résultat cumulé (A)</b>	<b>-60 697</b>	<b>-6 081 541</b>	<b>-6 142 239</b>
Section d'investissement	Budget voté (y compris RAR)	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	3 695 003	888 086	4 583 089
Recettes	597 174	64 607	661 781
Résultat de l'exercice	-3 097 829	-823 479	-3 921 307
Résultat antérieur	873 348		873 348
<b>Résultat cumulé (B)</b>	<b>-2 224 480</b>	<b>-823 479</b>	<b>-3 047 959</b>
<b>Total</b>	<b>-2 285 177</b>	<b>-6 905 020</b>	<b>-9 190 197</b>

Source : *budget primitif de 2021 voté et chambre régionale des comptes*

#### IV. E. La sincérité des inscriptions au budget annexe « Transport »

##### IV. E. 1. Reprise des corrections de sincérité

Aucune correction au titre de la sincérité n'est à reprendre du compte administratif de 2020 dans le budget annexe « Transport » pour 2021.

##### IV. E. 2. Section d'exploitation

###### a. Recettes

La CAGSC a voté 3 954 363,05 € de recettes d'exploitation (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Au vu de l'état de consommation des crédits à fin octobre 2021, il est proposé de minorer de 100 000 € le chapitre 70 « Produits des services, domaines et ventes ».

Les autres inscriptions prévisionnelles n'appellent pas d'observation.

###### b. Dépenses

La CAGSC a voté 9 941 905,01 € de dépenses d'exploitation (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Au vu de l'état de consommation des crédits à fin du mois d'octobre 2021, il convient de diminuer les crédits inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel » de 170 000 € au vu de l'atterrissage prévisionnel à fin 2021.

Les autres inscriptions prévisionnelles ne font pas l'objet de correction.

La section présente ainsi un suréquilibre de 70 000,10 €.

##### IV. E. 3. Section d'investissement

La section d'investissement a été votée en équilibre. Il n'est pas proposé de correction en sincérité.

##### IV. E. 4. Résultat global

Le budget primitif annexe « Transport » corrigé au titre de la sincérité, avant mesure de redressement, présente un résultat excédentaire de 70 000,10 €, comme il suit.

Tableau n° 24 : Budget annexe « Transport »  
Budget primitif de 2021 corrigé par la chambre (en euros)

Section d'exploitation	Budget voté (y compris RAR)	Corrections en sincérité CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	9 941 905	-170 000	9 771 905
Recettes	4 014 887	-100 000	3 914 887
Résultat de l'exercice	-5 927 018	70 000	-5 857 018
Résultat antérieur	5 927 018		5 927 018
<b>Résultat cumulé (A)</b>	<b>0</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>

Section d'investissement	Budget voté (y compris RAR)	Corrections en sincérité CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	2 509 949	0	2 509 949
Recettes	2 324 818	0	2 324 818
Résultat de l'exercice	-185 131	0	-185 131
Résultat antérieur	185 131		185 131
<b>Résultat cumulé (B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>0</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>

Source : budget primitif de 2021 voté et chambre régionale des comptes

#### IV. F. La sincérité des inscriptions au budget annexe « Irrigation »

##### IV. F. 1. Reprise des corrections de sincérité

Les corrections en sincérité identifiées *supra*, lors de l'examen du compte administratif, doivent être reprises dans le budget primitif du budget annexe « Irrigation ».

##### IV. F. 2. Section d'exploitation

###### a. Recettes

La CAGSC a voté 139 629 € de recettes d'exploitation (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Il n'est pas proposé de correction en sincérité sur ces recettes.

###### b. Dépenses

La CAGSC a voté 260 460,64 € de dépenses d'exploitation (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Il convient d'augmenter le chapitre 011 « Charges à caractère général » à hauteur de 3 768 € afin de tenir compte des reversements dus à la douane, au titre de l'octroi de mer, et à l'Office de l'eau pour les redevances de prélèvement.

##### IV. F. 3. Section d'investissement

La section d'investissement a été votée en équilibre. Il n'est pas proposé de correction en sincérité.

##### IV. F. 4. Résultat global

Le budget primitif annexe « Irrigation » corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, présente un résultat prévisionnel déficitaire de 58 550,62 €, comme il suit.

Tableau n° 25 : Budget annexe « Irrigation »  
Budget primitif de 2021 corrigé par la chambre (en euros)

Section d'exploitation	Budget voté (y compris RAR)	Corrections en sincérité CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	260 461	58 551	319 011
Recettes	139 629	0	139 629
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-120 832</b>	<b>-58 551</b>	<b>-179 382</b>
Résultat antérieur	120 832		120 832
<b>Résultat cumulé (A)</b>	<b>0</b>	<b>-58 551</b>	<b>-58 551</b>
Section d'investissement	Budget voté (y compris RAR)	Corrections en sincérité CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	250 092	0	250 092
Recettes	109 135	0	109 135
Résultat de l'exercice	-140 957	0	-140 957
Résultat antérieur	140 957		140 957
<b>Résultat cumulé (B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>0</b>	<b>-58 551</b>	<b>-58 551</b>

Source : budget primitif de 2021 voté et chambre régionale des comptes

#### IV. G. La trajectoire de retour à l'équilibre et les mesures complémentaires proposées

Le résultat prévisionnel est aggravé par rapport au réalisé de 2020 et atteint – 84,76 M€ en agrégé.

Après corrections en sincérité, il est proposé d'équilibrer le budget « Irrigation » et de ne pas modifier le budget « Transport », déjà équilibré comme décrit ci-après.

S'agissant des budgets annexes « Eau » et « Assainissement », il est rappelé que la compétence a été transférée au SMGEAG le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Selon les termes de la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, « III. - Les biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de ses compétences par le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe sont mis à sa disposition par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres dans les conditions prévues à l'article L. 5721-6-1 du code général des collectivités territoriales. [...] Les transferts prévus au présent VIII sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu à aucun versement ou honoraire, ni à aucune indemnité ou perception de droit ou taxe.

« IX. - Les dettes financières des établissements publics de coopération intercommunale exerçant les compétences mentionnées au III et relatives aux investissements nécessaires à l'exercice de celles-ci sont transférées au Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe.

« Les autres dettes exigibles et les créances des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au premier alinéa du présent IX ne sont pas transférées au syndicat mixte. »

Il en résulte que les actifs et passifs circulants seront à apurer par la CAGSC et que seuls les actifs immobilisés et les dettes de long terme seront transférés.

La loi est silencieuse sur le devenir des fonds propres, ce qui donne peu de lisibilité sur le schéma des écritures comptables finales qui seront actées.

Il convient de rappeler qu’à ce stade, l’EPCI ne dispose plus d’aucune capacité de financement des dettes par facturation auprès des usagers de l’eau et de l’assainissement, celle-ci ayant été transférée au SMGEAG, sauf à prévoir un mécanisme exceptionnel de surtaxe prélevée sur les usagers de la CAGSC par le nouveau syndicat aux fins de financement de cette dette exceptionnelle.

En l’absence d’une telle mesure, seul l’apurement par le budget principal de la dette eau et assainissement est possible.

#### IV. G. 1. Budget annexe « Irrigation »

##### a. *Section d’exploitation*

Après corrections de sincérité, la section d’exploitation présente un déséquilibre de 58 550,62 €.

Afin d’équilibrer le budget, compte tenu des corrections en sincérité sur le compte administratif de 2020 et sur le budget prévisionnel de 2021, il convient de réduire le virement à la section d’investissement du chapitre 023 de 58 550,62 €.

##### b. *Section d’investissement*

Les recettes d’investissement sont diminuées de 58 550,62 € au chapitre 21 « Virement de la section d’investissement » compte tenu du nécessaire équilibre prévisionnel de la section d’exploitation mentionné ci-dessus.

En conséquence, il convient de réduire d’autant les dépenses d’investissement prévues au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » afin de maintenir l’équilibre prévisionnel de la section d’investissement.

Tableau n° 26 : Budget annexe « Irrigation »  
Proposition de modification et de règlement pour 2021 (en euros)

Section d’exploitation	Budget voté	Corrections CRC, y compris RAR	Mesures de redressement CRC	Proposition de règlement
Dépenses	260 460,64	58 550,62	-58 550,62	260 460,64
Recettes	139 629,00	0,00	0,00	139 629,00
<b>Résultat de l’exercice</b>	<b>-120 831,64</b>	<b>-58 550,62</b>	<b>58 550,62</b>	<b>-120 831,64</b>
Résultats antérieurs	120 831,64			120 831,64
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-58 550,62</b>	<b>58 550,62</b>	<b>0,00</b>



Section d'investissement	Budget voté	Corrections CRC, y compris RAR	Mesures de redressement CRC	Proposition de règlement
Dépenses	250 091,75	0,00	-58 550,62	191 541,13
Recettes	109 134,64	0,00	-58 550,62	50 584,02
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-140 957,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-140 957,11</b>
Résultats antérieurs	140 957,11			140 957,11
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>0,00</b>	<b>-58 550,62</b>	<b>58 550,62</b>	<b>0,00</b>

RAR : restes à réaliser

Source : budget primitif de 2021 voté et chambre régionale des comptes

L'attention de l'EPCI est attirée sur le déséquilibre structurel de la section d'exploitation qu'il convient de résoudre par l'augmentation des redevances appelées auprès des usagers de ce service public.

#### IV. G. 2. Budget annexe « Transport »

Il n'est pas proposé de mesures nouvelles au budget annexe « Transport ».

#### IV. G. 3. Budget annexe « Eau »

Le déficit prévisionnel corrigé du budget primitif 2021 s'établit à 66,7 M€. Il est le résultat d'une gestion défailante d'un service public industriel et commercial pourtant excédentaire dans la quasi-totalité des collectivités qui l'exercent. Ce déficit exceptionnel par son montant trouve son origine dans le non-respect des règles d'équilibre prévues par la loi. Le coût du service, qui doit être rendu, doit être pris en charge par l'utilisateur, selon le principe que l'eau paie l'eau.

Comme mentionné précédemment, compte tenu du transfert de la compétence au SMGEAG, il n'est plus possible de rétablir l'équilibre de ce budget annexe.

#### IV. G. 4. Budget annexe « Assainissement »

En l'état des données communiquées et sous réserve des incertitudes sur leur fiabilité, le budget primitif 2021 corrigé en sincérité du service public de l'assainissement présente un résultat prévisionnel de - 9,19 M€, composé d'un résultat de - 6,14 M€ en section de d'exploitation et de - 3,05 M€ en section d'investissement. Comme pour le budget « Eau », ce résultat trouve son origine dans le non-respect d'équilibre prévu par la loi.

Comme pour le budget eau, la chambre n'est pas en mesure de proposer des mesures de rétablissement pour ce budget annexe.

#### IV. G. 5. Budget principal

Le budget primitif corrigé du budget principal présente un résultat de - 8,9 M€ avant mesures nouvelles.

Au cours de l'instruction du précédent avis de la chambre (sur le compte administratif de 2019 et sur le budget primitif de 2020), l'ordonnateur lui avait adressé une lettre

annonçant une liste de mesures destinées à réduire les charges et à augmenter les recettes de l’EPCI ; la chambre avait observé que le redressement attendu ne pourrait se produire qu’après plusieurs années de mise en œuvre rigoureuse de celles-ci.

La CAGSC doit donc mettre en œuvre les mesures préconisées par la chambre dans son avis susmentionné de 2020.

Cependant, la trajectoire du plan de redressement n’est plus adaptée compte-tenu de l’évolution du déficit constaté, et nécessite donc des mesures complémentaires.

En premier lieu, il est proposé d’augmenter les crédits du chapitre 013 « *Atténuation de charges* », compte tenu des obligations de mise en œuvre des retenues sur salaires en l’absence de service fait pour la période courant du 2 mars au 18 juin 2021, soit – 515 000 €. Ce montant est estimé à partir de paramètres présentés à l’ordonnateur et non contestés par lui.

La projection est établie en l’absence des données de recensement quotidien des agents n’exerçant pas leur service. En effet, l’ordonnateur ne respecte pas les dispositions réglementaires concernant la retenue sur salaire relevant pourtant de sa responsabilité.

En deuxième lieu, une augmentation de la TEOM de 5,16 points est proposée afin d’équilibrer le budget principal. En effet, selon les données annexées au budget primitif 2021, le déséquilibre prévisionnel de l’exercice de la compétence d’enlèvement et de traitement des déchets est de 4 116 645 €. La hausse de la taxe conduit à modifier le lissage du taux de convergence initialement voté.

En troisième lieu, il convient de constater l’impossibilité d’équilibrer les budgets annexes « *Eau* » et « *Assainissement* » compte tenu du transfert des compétences. Après arrêté de leurs comptes, un budget de liquidation doit prendre le relais pour apurer au maximum les créances et les dettes, le solde devant être basculé sur le budget principal.

Si ce schéma était maintenu et compte tenu de la situation de trésorerie des trois budgets (- 61,27 M€ au 8 octobre 2021) il conviendra d’accroître les ressources fiscales, la seule diminution des charges n’étant pas suffisante pour redresser les comptes.

En dernier lieu, une dépense supplémentaire 1 250 000 € est à inscrire au chapitre 26 « *Participations et créances rattachées* » aux fins de financement du SMGEAG prévu par les statuts de ce dernier.

Tableau n° 27 : Budget principal  
Proposition de modification et de règlement pour 2021 (en euros)

Section de fonctionnement	Budget voté	Corrections CRC, y compris RAR	Mesures de redressement CRC	Proposition de règlement
Dépenses	42 171 068	1 192 472	0	43 363 540
Recettes	42 084 465	-1 322 477	4 631 645	45 393 634
<b>Résultat de l’exercice</b>	<b>-86 603</b>	<b>-2 514 949</b>	4 631 645	2 030 094
Résultats antérieurs	-5 698 192			-5 698 192
<b>Total</b>	<b>-5 784 795</b>	<b>-2 514 949</b>	<b>4 631 645</b>	<b>-3 668 099</b>

Section d'investissement	Budget voté	Corrections CRC, y compris RAR	Mesures de redressement CRC	Proposition de règlement
Dépenses	4 099 976	1 220 932	1 250 000	6 570 908
Recettes	5 076 778	-522 242	0	4 554 536
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>976 802</b>	<b>-1 743 174</b>	<b>-1 250 000</b>	<b>-2 016 372</b>
Résultats antérieurs	164 215			164 215
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 141 017</b>	<b>-1 743 174</b>	<b>-1 250 000</b>	<b>-1 852 158</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>-4 643 778</b>	<b>-4 258 123</b>	<b>3 381 645</b>	<b>-5 520 256</b>

RAR : restes à réaliser

Source : budget primitif de 2021 voté et chambre régionale des comptes

#### IV. H. Le résultat global prévisionnel du budget de 2021 après corrections de sincérité et mesures nouvelles préconisées par la chambre

L'équilibre réel du budget d'une collectivité est défini par l'article L. 1612-4 du CGCT, qui dispose : « *le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations aux comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* » ;

Cet équilibre budgétaire doit s'apprécier pour chaque section du budget principal et des budgets annexes pris individuellement.

Le budget primitif pour 2021 agrégé, corrigé en sincérité et en mesures nouvelles, présente un équilibre pour ses budgets annexes « *Transports* » et « *Irrigation* ». En revanche, le budget principal et les budgets annexes « *Eau* » et « *Assainissement* » présentent un déficit pour chacune de leur section et au niveau de leur résultat global de clôture.

L'ensemble des corrections et des propositions contenues dans le présent avis a fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières à l'article VI-17 ;

#### PAR CES MOTIFS,

- 1) **DONNE ACTE** au préfet de la Guadeloupe de sa transmission à la chambre régionale des comptes du compte administratif de 2020 et du budget primitif de 2021 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe, au titre des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

- 2) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat global de clôture agrégé du compte administratif de 2020 de la collectivité est un déficit de 65 961 676,64 € ;
- 3) **DIT** que les mesures de redressement de l'équilibre budgétaire proposées par la chambre n'ont pas été mises en œuvre en 2020 ;
- 4) **CONSTATE** que, si les budgets « *Transports* » et « *Irrigation* » ont été votés en équilibre réel, le budget principal et les budgets annexes « *Eau* » et « *Assainissement* » pour 2021 de la communauté d'agglomération ne l'ont pas été ; qu'aucune mesure de redressement n'est prévue dans ces budgets ;
- 5) **CONSTATE** qu'aucune mesure ne peut être proposée pour rétablir l'équilibre des budgets annexes « *eau* » et « *assainissement* » 2021, compte tenu de leurs clôtures et du transfert de ces compétences intercommunales au syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- 6) **PROPOSE** au préfet de la Guadeloupe de régler le budget primitif de 2021 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe (budget principal et budgets annexes « *Eau* », « *Assainissement* », « *Transport* » et « *Irrigation* ») en apportant au budget voté les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- 7) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du CGCT, « les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État » ;
- 8) **DEMANDE** en conséquence à la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;
- 9) **RAPPELLE** les dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 1612-9 du CGCT selon lesquelles « lorsque le budget d'une collectivité territoriale a été réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département, les budgets supplémentaires afférents au même exercice sont transmis par le représentant de l'État à la chambre régionale des comptes » ;
- 10) **DEMANDE** au préfet de la Guadeloupe de lui transmettre le compte administratif de 2021 et le budget primitif de 2022 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14, 2<sup>e</sup> alinéa, du CGCT ;
- 11) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Guadeloupe, au président de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, le 14 janvier 2022.

Présents :

- M. Patrick BARBASTE, président de chambre, président de séance,
- M. Patrick PLANTARD, président de section,

- Mme Sabah-Nora FAOUZI, première conseillère,
- Mme Louise AREND, conseillère,
- Mme Carole SAJ, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance,

La greffière de séance,

Patrick BARBASTE

Gina BREGMESTRE

**Annexe n° 1. Proposition de règlement du budget pour 2021 de la CAGSC**  
**Budget principal**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Proposition de règlement</b>
011	Charges à caractère général	16 098 373,03	0,00	0,00	16 098 373,03
012	Charges de personnel	12 378 367,79	-307 419,00	0,00	12 070 948,79
014	Atténuations de produits	8 142 797,00	0,00	0,00	8 142 797,00
65	Autres charges de gestion courantes	440 580,36	-54 067,98	0,00	386 512,38
66	Charges financières	21 744,76	0,00	0,00	21 744,76
67	Charges exceptionnelles	259 750,00	413 746,07	0,00	673 496,07
68	Dotations aux amortissements	3 737 726,98	1 140 213,40	0,00	4 877 940,38
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	1 091 727,62	0,00	0,00	1 091 727,62
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	5 698 192,39	0,00	0,00	5 698 192,39
<b>Total</b>		<b>47 869 259,93</b>	<b>1 192 472,49</b>	<b>0,00</b>	<b>49 061 732,42</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Proposition de règlement</b>
013	Atténuations de charges	30 000,00	-28 000,00	515 000,00	517 000,00
70	Produits services, domaines et ventes	13 650,00	-11 123,03	0,00	2 526,97
73	Impôts et taxes	34 390 477,00	-1 260 906,00	4 116 645,00	37 246 216,00
74	Dotations et participations	7 279 541,00	-99 196,75	0,00	7 180 344,25
75	Autres produits de gestion courante	134 195,80	11 421,00	0,00	145 616,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 750,00	65 328,44	0,00	77 078,44
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	224 851,10	0,00	0,00	224 851,10
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>42 084 464,90</b>	<b>-1 322 476,34</b>	<b>4 631 645,00</b>	<b>45 393 633,56</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Proposition de règlement</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	161 136,62	0,00	0,00	161 136,62
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 736 666,40	0,00	0,00	2 736 666,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	376 298,18	1 220 932,26	0,00	1 597 230,44
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	341 023,39	0,00	0,00	341 023,39
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00
27	Autres immobilisations financières	260 000,00	0,00	0,00	260 000,00
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	224 851,10	0,00	0,00	224 851,10
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>4 099 975,69</b>	<b>1 220 932,26</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>6 570 907,95</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Proposition de règlement</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 594 054,27	-513 536,20	0,00	3 080 518,07
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	390 995,73	-8 705,76	0,00	382 289,97
138	Autres subv. d'invest. non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Autres subv. d'invest. non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	1 091 727,62	0,00	0,00	1 091 727,62
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	164 214,74	0,00	0,00	164 214,74
	<b>Total</b>	<b>5 240 992,36</b>	<b>-522 241,96</b>	<b>0,00</b>	<b>4 718 750,40</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Mesures supplémentaires</b>	<b>Proposition de règlement</b>
Dépenses	47 869 259,93	1 192 472,49	0,00	49 061 732,42
Recettes	42 084 464,90	-1 322 476,34	4 631 645,00	45 393 633,56
<b>Résultat</b>	<b>-5 784 795,03</b>	<b>-2 514 948,83</b>	<b>4 631 645,00</b>	<b>-3 668 098,86</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Mesures supplémentaires</b>	<b>Proposition de règlement</b>
Dépenses	4 099 975,69	1 220 932,26	1 250 000,00	6 570 907,95
Recettes	5 240 992,36	-522 241,96	0,00	4 718 750,40
<b>Résultat</b>	<b>1 141 016,67</b>	<b>-1 743 174,22</b>	<b>-1 250 000,00</b>	<b>-1 852 157,55</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-4 643 778,36</b>	<b>-4 258 123,05</b>	<b>3 381 645,00</b>	<b>-5 520 256,41</b>



**Annexe n° 2. Proposition de règlement du budget pour 2021 de la CAGSC**  
**Budget annexe « Eau »**

<b>SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE</b>				
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
011	Charges à caractère général	13 476 127,66	87 673,26	13 563 800,92
012	Charges de personnel	6 489 747,46	-2 275 706,16	4 214 041,30
014	Atténuations de produits	0,00	2 479 663,47	2 479 663,47
65	Autres charges de gestion courantes	2,16	544 601,45	544 603,61
66	Charges financières	121 099,12	778 810,84	899 909,96
67	Charges exceptionnelles	1 934 225,08	5 827 709,78	7 761 934,86
68	Dotations aux amortissements	1 688 250,59	10 456 316,92	12 144 567,51
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	935 839,61	-311 947,00	623 892,61
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	36 108 217,93	0,00	36 108 217,93
	<b>Total</b>	<b>60 753 509,61</b>	<b>17 587 122,56</b>	<b>78 340 632,17</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
013	Atténuations de charges	168 728,00	0,00	168 728,00
70	Produits services, domaines et ventes	12 866 881,65	-2 765 388,00	10 101 493,65
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	444 834,56	0,00	444 834,56
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	32 428,00	2 162,72	34 590,72
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	1 854 365,42	1 854 365,42
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	483 927,66	-161 309,00	322 618,66
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>13 996 799,87</b>	<b>-1 070 168,86</b>	<b>12 926 631,01</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>				
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 301,50	0,00	30 301,50
21	Immobilisations corporelles	950 843,97	-519 221,00	431 622,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	471 551,11	1 145 849,91	1 617 401,02
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations, et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	483 927,65	-161 309,00	322 618,65
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>1 936 624,23</b>	<b>465 319,91</b>	<b>2 401 944,14</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
13	Subventions d'investissement (hors 138)	12 404,34	82 705,16	95 109,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Affectation des résultats	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations, et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	935 839,61	-311 947,00	623 892,61
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	418 470,89	0,00	418 470,89
	<b>Total</b>	<b>1 366 714,84</b>	<b>-229 241,84</b>	<b>1 137 473,00</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « EAU »</b>			
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
Dépenses	60 753 509,61	17 587 122,56	78 340 632,17
Recettes	13 996 799,87	-1 070 168,86	12 926 631,01
<b>Résultat</b>	<b>-46 756 709,74</b>	<b>-18 657 291,42</b>	<b>-65 414 001,16</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
Dépenses	1 936 624,23	465 319,91	2 401 944,14
Recettes	1 366 714,84	-229 241,84	1 137 473,00
<b>Résultat</b>	<b>-569 909,39</b>	<b>-694 561,75</b>	<b>-1 264 471,14</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-47 326 619,13</b>	<b>-19 351 853,17</b>	<b>-66 678 472,30</b>

**Annexe n° 3. Proposition de règlement du budget pour 2021 de la CAGSC**  
**Budget annexe « Assainissement »**

<b>SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE</b>				
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
011	Charges à caractère général	1 212 360,50	231 218,91	1 443 579,41
012	Charges de personnel	1 281 416,19	-492 231,00	789 185,19
014	Atténuations de produits	0,00	607 637,96	607 637,96
65	Autres charges de gestion courantes	2,00	468 773,00	468 775,00
66	Charges financières	113 249,68	891 331,14	1 004 580,82
67	Charges exceptionnelles	1 050 401,22	78 630,57	1 129 031,79
68	Dotations aux amortissements	741 875,59	3 431 517,76	4 173 393,35
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	597 174,43	64 607,00	661 781,43
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>4 996 479,61</b>	<b>5 281 485,34</b>	<b>10 277 964,95</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	3 536 267,23	-658 034,00	2 878 233,23
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	132 675,79	32 324,00	164 999,79
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 424,70	-15 000,00	424,70
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	478 038,43	-159 346,00	318 692,43
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	773 376,22	0,00	773 376,22
	<b>Total</b>	<b>4 935 782,37</b>	<b>-800 056,00</b>	<b>4 135 726,37</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>				
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 047 774,48	-225 668,99	1 822 105,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	450 152,66	0,00	450 152,66
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	719 037,50	1 273 100,66	1 992 138,16
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations, et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	478 038,43	-159 346,00	318 692,43
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>3 695 003,07</b>	<b>888 085,67</b>	<b>4 583 088,74</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Affectation des résultats	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations, et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	597 174,43	64 607,00	661 781,43
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	873 348,47	0,00	873 348,47
	<b>Total</b>	<b>1 470 522,90</b>	<b>64 607,00</b>	<b>1 535 129,90</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</b>			
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
Dépenses	4 996 479,61	5 281 485,34	10 277 964,95
Recettes	4 935 782,37	-800 056,00	4 135 726,37
<b>Résultat</b>	<b>-60 697,24</b>	<b>-6 081 541,34</b>	<b>-6 142 238,58</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
Dépenses	3 695 003,07	888 085,67	4 583 088,74
Recettes	1 470 522,90	64 607,00	1 535 129,90
<b>Résultat</b>	<b>-2 224 480,17</b>	<b>-823 478,67</b>	<b>-3 047 958,84</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-2 285 177,41</b>	<b>-6 905 020,01</b>	<b>-9 190 197,42</b>

**Annexe n° 4. Proposition de règlement du budget pour 2021 de la CAGSC**  
**Budget annexe « Transport »**

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections en sincérité CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	4 079 669,72	0,00	4 079 669,72
012	Charges de personnel	1 138 180,90	-170 000,00	968 180,90
014	Atténuations de produits	4 000,00	0,00	4 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	976 832,00	0,00	976 832,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 730 352,82	0,00	1 730 352,82
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 961 816,15	0,00	1 961 816,15
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	51 053,42	0,00	51 053,42
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>9 941 905,01</b>	<b>-170 000,00</b>	<b>9 771 905,01</b>
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections en sincérité CRC	Proposition de règlement
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	2 000,00
70	Produits services, domaines et ventes	162 844,95	-100 000,00	62 844,95
73	Impôts et taxes	2 453 476,00	0,00	2 453 476,00
74	Dotations et participations	1 311 705,00	0,00	1 311 705,00
75	Autres produits de gestion courante	15 320,05	0,00	15 320,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	58 694,00	0,00	58 694,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	10 847,00	0,00	10 847,00
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	5 927 018,11	0,00	5 927 018,11
	<b>Total</b>	<b>9 941 905,11</b>	<b>-100 000,00</b>	<b>9 841 905,11</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>				
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	217 500,00	0,00	217 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 901 602,28	0,00	1 901 602,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	380 000,00	0,00	380 000,00
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations, et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	10 847,00	0,00	10 847,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>2 509 949,28</b>	<b>0,00</b>	<b>2 509 949,28</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	311 948,32	0,00	311 948,32
1068	Affectation des résultats	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations, et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 961 816,15	0,00	1 961 816,15
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	51 053,42	0,00	51 053,42
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	185 131,39	0,00	185 131,39
	<b>Total</b>	<b>2 509 949,28</b>	<b>0,00</b>	<b>2 509 949,28</b>



<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORT »</b>			
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
Dépenses	9 941 905,01	-170 000,00	9 771 905,01
Recettes	9 941 905,11	-100 000,00	9 841 905,11
<b>Résultat</b>	0,10	70 000,00	70 000,10
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
Dépenses	2 509 949,28	0,00	2 509 949,28
Recettes	2 509 949,28	0,00	2 509 949,28
<b>Résultat</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0,10</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,10</b>

**Annexe n° 5. Proposition de règlement du budget pour 2021 de la CAGSC**  
**Budget annexe « Irrigation »**

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections en sincérité CRC	Mesures supplémentaires CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	151 326,00	15 131,93	0,00	166 457,93
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	5 753,52	0,00	5 753,52
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00	37 665,17	0,00	37 665,17
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	107 057,64	0,00	-58 550,62	48 507,02
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	2 077,00	0,00	0,00	2 077,00
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>260 460,64</b>	<b>58 550,62</b>	<b>-58 550,62</b>	<b>260 460,64</b>
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections en sincérité CRC	Mesures supplémentaires CRC	Proposition de règlement
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	139 629,00	0,00	0,00	139 629,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	120 831,64	0,00	0,00	120 831,64
	<b>Total</b>	<b>260 460,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>260 460,64</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Mesures supplémentaires CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	225 091,75	0,00	-58 550,62	166 541,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>250 091,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-58 550,62</b>	<b>191 541,13</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Mesures supplémentaires CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Affectation des résultats	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	107 057,64	0,00	-58 550,62	48 507,02
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	2 077,00	0,00	0,00	2 077,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	140 957,11	0,00	0,00	140 957,11
	<b>Total</b>	<b>250 091,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-58 550,62</b>	<b>191 541,13</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « IRRIGATION »</b>				
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Mesures supplémentaires CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
Dépenses	260 460,64	58 550,62	-58 550,62	260 460,64
Recettes	260 460,64	0,00	0,00	260 460,64
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>-58 550,62</b>	<b>58 550,62</b>	<b>0,00</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections en sincérité CRC</b>	<b>Mesures supplémentaires CRC</b>	<b>Proposition de règlement</b>
Dépenses	250 091,75	0,00	-58 550,62	191 541,13
Recettes	250 091,75	0,00	-58 550,62	191 541,13
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>-58 550,62</b>	<b>58 550,62</b>	<b>0,00</b>